



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Afrique du Sud

Question écrite n° 14576

#### Texte de la question

M Michel Sainte-Marie appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Afrique du Sud. Depuis 1985, le Gouvernement sud-africain impose l'état d'urgence, législation qui permet des arrestations arbitraires et des detentions sans procès durant lesquelles sont pratiquées tortures et mauvais traitements vis-à-vis d'adultes mais aussi d'enfants. Aussi, il lui demande quelles démarches le Gouvernement français compte entreprendre auprès des autorités sud-africaines pour faire lever l'état d'urgence et faire cesser ainsi des manquements inadmissibles aux droits de l'homme.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cessé d'œuvrer en vue du démantèlement du système intolérable de l'apartheid, en dénonçant les violations des droits de l'homme qu'un tel système provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la détention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la sécurité, de personnes suspectées de s'opposer à l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infligés même à des enfants incarcérés pour avoir simplement revendiqué le droit de vivre dans des conditions décentes ; qu'il s'agisse, enfin, d'assassinats dont les auteurs ne courent guère de risques. La France a, en particulier, demandé qu'une démarche soit effectuée par les Douze pour obtenir que l'état d'urgence impose depuis 1985 soit aboli. Cette démarche a été faite le 20 avril. Il convient également de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le gouvernement français ne relâchera pas ses efforts, à titre bilatéral ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorités mettent enfin en place les conditions propres à favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la société sud-africaine. La libération de tous les prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence constituent, à ses yeux, des préalables indispensables à l'instauration de réelles négociations entre les autorités de Pretoria et les représentants véritables des diverses communautés de ce pays.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Sainte-Marie Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14576

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2732